



COMITE D'ACCOMPAGNEMENT « VANDEPUTTE »

NOTE DE SYNTHÈSE - ANNEE 2015

Préliminaires :

Ce document consiste en la note de synthèse décrivant les principaux éléments contenus dans le R.E.I.E. (Rapport d'Evaluation de l'Impact des activités de l'établissement sur l'Environnement) et ce pour l'année 2015.

Productions

En 2015, l'entreprise Vandeputte a produit :

- A fabriqué +/- 60.500 tonnes de détergents et savons liquides (division « savonnerie ») ;
- A trituré (pressé mécaniquement) +/- 97.500 tonnes de graines de lin (pour obtenir +/- 34.000 tonnes d'huiles de lin et 61.500 tonnes de tourteaux de lin) (division « huilerie »)
- A produit +/- 9.200 tonnes de dérivés d'huiles végétales et +/- 400 tonnes de cires oxydées (division « oléochimie »)

Eau captée :

L'entreprise Vandeputte a capté un peu moins de 400 m³ d'eau par jour. Cela représente une consommation d'eau de 1.39 m³ par tonne produite (production Savonnerie + productions Oléochimie + production Huilerie, en huiles).

Rejets d'Eaux Usées Industrielles (E.U.I)

L'entreprise Vandeputte a rejeté un peu plus de 160 m³ d'eau usée par jour, soit 0.57 m³ par tonne produite.

En termes de charge dans ces eaux usées,

- Pour la DCO (Demande Chimique en Oxygène), elle est de 1.137 kg O₂/jour, soit 8400 E.H. (E.H. = Equivalent – Habitant)
- Pour la DBO (Demande Biologique en Oxygène), elle est de 855 kg O₂/jour, soit 14.250 E.H. (E.H. = Equivalent – Habitant)

Les autorisations sont respectées.

Déchets

L'entreprise Vandeputte a produit 990 tonnes de déchets en 2015, dont 790 tonnes (80%) de déchets non dangereux.

Ce qui équivaut à 9.5 kg de déchets par tonne produite, dont 7.6 kg de déchets non dangereux par tonne produite ;

Quasi 92% des déchets non dangereux sont recyclés (724 tonnes en 2015).

Il s'agit par exemple de papier, de carton, de film en polyéthylène, de bois, de métaux, des flacons en PE et PET issus de la production des savons et détergents.

Les 66 autres tonnes de déchets non dangereux consistent en l'ensemble des déchets divers (tout venant) qui ne sont pas recyclables.

Les 200 autres tonnes de déchets (990 – 790) sont classées, au sens de la réglementation, en déchets dits « dangereux ». Il s'agit très majoritairement de produits non conformes issus de la Savonnerie qui sont éliminés et valorisés en filière énergétique (combustible utilisé dans le secteur cimentier) ainsi que des boues (nettoyage de fosses, encuvements,...).

Energie

En termes de consommation électrique, sur toute l'année 2015 :

- L'Huilerie a consommé +/- 8.800 MWh
- La Savonnerie a consommé +/- 2.750 MWh
- L'Oléochimie a consommé +/- 1 430 MWh

Les deux installations photovoltaïques (1000 panneaux – 250 kWc toiture Plateforme Logistique et 1000 panneaux – 250 kWc toiture Oléochimie + Bassin d'orage) ont produit 478 Mwh, soit 3.66 % des besoins totaux. Ou l'équivalent de la consommation moyenne de 140 familles.

Air

Les mesures réalisées au niveau de 8 chaudières (NOx et CO) ne démontrent aucune anomalie.

Au niveau de l'Oléochimie :

2 mesures ont été réalisées au niveau de l'oxydeur thermique (équipement de traitement des effluents gazeux sortant de l'unité de production « Oléochimie »). 1 résultat est inférieur à la norme, l'autre est supérieur. Mais, en bilan massique horaire (gC/heure), les deux valeurs entrent tout à fait dans le cahier des charges établi en 2008 avec le fournisseur sur base des informations données, à l'époque, par les autorités.

Au niveau de l'Huilerie :

1 mesure réalisée au niveau de l'installation dite « plasma froid » (équipement de traitement des effluents gazeux sortant de l'unité de production « Huilerie »). Le niveau olfactométrique en sortie de cheminée est dans une plage similaire à celle donnée dans le permis (3.500 U.O/m³ - 3.000 U.O/m³). le taux d'abattement de l'installation dite « plasma froid » est en phase avec le permis (70% - 75%).

Ces résultats, en nette amélioration par rapport à 2014, sont attribués au doublement de capacité (puissance installée) opérée à l'été 2015.

Air - incident

La cheminée – huilerie a dû être démontée en urgence pour des raisons de sécurité le 10 nov. 2015 et ce suite à un constat de faiblesse mécanique (observée le 9/11/2015).

Une nouvelle cheminée a été commandée et sera installée au printemps 2016, lors d'un arrêt de production. Elle aura une hauteur de 30 m (comme la cheminée précédente) et sera en inox (et non plus en acier galvanisé).